



AVIS AU PUBLIC

Référence : EAU-AUT-26-0828

Conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'une **demande d'autorisation** a été présentée à l'Administration de la gestion de l'eau

Demandeur : M. Daniel DA CUNHA

Objet : Construction d'une maison bifamiliale en zone de protection des eaux souterraines

Localité : Niederfeulen

Le résumé de la demande sera publié en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Niederfeulen, le 19 août 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre

le secrétaire